

## Contrat de génération : l'industrie sucrière s'engage à embaucher 20% de jeunes

L'accord sur le contrat de génération dans l'industrie sucrière, conclu entre le Syndicat National des Fabricants de Sucre (SNFS) et les organisations de salariés CFTD, CFE-CGC et CFTC, a reçu sa dernière signature le 12 février 2014. Il est en cours d'extension par les services de l'État. L'extension rendra l'accord applicable à toutes les entreprises du secteur.

Les fabricants de sucre s'engagent à recruter 20% de jeunes sur la période couverte par l'accord et 10% de salariés de 45 ans et plus et s'engagent à ce que le taux d'emplois des salariés seniors ne soit pas inférieur à 50% de l'effectif.

Ainsi, c'est au moins 430 salariés que les entreprises embaucheront pour un effectif de l'ordre de 6500 salariés soit plus de 6% de cet effectif. Il s'agit d'un engagement fort de l'industrie sucrière qui tient à s'inscrire dans le maintien et le développement de l'emploi.

Par cet accord novateur, les partenaires sociaux signataires engagent un rééquilibrage de la pyramide des âges fortement déséquilibrée dans l'industrie sucrière. L'accord prévoit en effet d'étendre l'âge d'embauche des jeunes à 30 ans au lieu de 26 ans. Il prévoit de maintenir dans l'emploi les salariés de 45 ans et plus. Il contient aussi des dispositions favorisant le maintien dans l'emploi des salariés « âgés » avec des mesures d'aménagement du temps de travail et des passerelles vers le tutorat. Il vise à faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise en proposant un accompagnement de qualité mais aussi en facilitant l'accès au logement.

Enfin, cet accord prévoit des mesures spécifiques pour les salariés qui, en plus de leur mission, sont référent ou parrain, compagne, formateur interne ou tuteur.

♦♦♦♦

Le Syndicat National des Fabricants de Sucre représente l'ensemble des fabricants du sucre de France métropolitaine. La France est le premier producteur de sucre de betterave européen.

Consultez [l'accord "Contrat de génération dans l'industrie sucrière"](#)